

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLECROZE DU 25 FEVRIER 2025

Date de la convocation : 17 février 2025

Nombre de membres :

- . En exercice : 14
- . Présents : 11 puis 12
- . Votants : 12 puis 13

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-cinq février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Villecroze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en Mairie de Villecroze, sous la présidence de Monsieur Rolland BALBIS, Maire.

Membres élus présents : M. Rolland BALBIS, Mme Rose-Marie ESCARRAT, M. Pierre CONSTANS, Mme Michèle CREDOZ, M. Vincent VAGH-WEINMANN, M. Jean-Claude BASSE, Mme Oana BRISCARU, M. Bertrand BUTIN, M. Brice DELAHOUCHE, Mme Martine FAYAUBOST, Mme Isabelle MICHEL

Arrivée de Mme Lydie BOTTACCHI à 18h08

Absents ayant donné procuration : M. Jean-Jacques PEIRANO à M. Rolland BALBIS,

Absente excusée : Mme Jessie MACCIO

Absente : Mme Lydie BOTTACCHI jusqu'à 18h08

Secrétaire de séance : M. Vincent VAGH-WEINMANN

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18h00.

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 23 janvier 2025
2. Décisions du Maire
3. Autorisation de signature de l'avenant relatif au marché « renouvellement des canalisations AEP et EU route de Salernes / Boulevard des Pins »
4. Don en faveur des sinistrés de Mayotte
5. Tarifs MAC demi-journée
6. Création de poste : Adjoint technique territorial

7. Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Second débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
8. Autorisation de signature d'une convention avec le CAUE pour la mise en place d'une palette chromatique
9. Société de chasse la Perdrix : mise à disposition de la forêt communale
10. Autorisation de signature de l'avenant à la convention de mise en œuvre de la gestion en flux du contingent avec Var Habitat
11. Autorisation de signature de la convention de partenariat avec la Médiathèque Départementale du Var
12. Autorisation de signature de la charte varoise de facilitation de l'accès des TPE-PME à la commande publique
13. Inscription au label Villes et villages étoilés
14. Affaires diverses

Aire Terrestre Éducative (ATE) :

M Le Maire décide d'aborder en priorité la demande de l'école concernant l'Aire Terrestre Éducative afin de libérer les enfants présents au cours de ce conseil. Les enfants de la classe de Madame Laëtitia SPADA demandent de préserver l'espace de l'ATE notamment en limitant la pollution des voitures.

Il est proposé d'interdire le stationnement des véhicules le long de la rivière et de sécuriser et aménager le lieu.

M. Vincent VAGH-WEINMANN propose aux enfants d'exposer leurs idées et les remercie de leur présence.

Point 1 – D 04/2025 : Approbation du Procès-Verbal du 23 janvier 2025

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 23 janvier 2025 a été envoyé à l'ensemble des membres sous forme dématérialisée.

Il est voté à l'unanimité.

Point 2 : Décisions du Maire

Date	Numéro de la décision	Objet de la décision
24/01/2025	01-2025	Cette décision concerne une demande de subvention auprès de la Région pour l'élaboration d'un plan communal de gestion des Obligations Légales de Débroussaillage pour un montant de 5 151,44 €.
24/01/2025	02-2025	Cette décision concerne le droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée section AK numéro 757 située route de Draguignan. La commune n'a pas préempté.
27/01/2025	03-2025	Cette décision concerne le droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées section AD numéro 1057, 1080 et 1079 situées quartier Le Rayol, route de Barbeville. La commune n'a pas préempté.
30/01/2025	04-2025	Cette décision concerne une demande de subvention DSL auprès de l'Etat pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école pour un montant de 20 400,00 €.
06/02/2025	05-2025	Cette décision concerne le droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées section AD numéro 1069, 1070 et 1057 situées quartier Le Rayol, route de Barbeville. La commune n'a pas préempté.
06/02/2025	06-2025	Cette décision concerne le droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées section AD numéro 1057 et 1071 situées quartier Le Rayol, route de Barbeville. La commune n'a pas préempté.

Point 3 – D 05/2025 : Autorisation de signature de l'avenant relatif au marché « renouvellement des canalisations d’Alimentation en Eau Potable et Eaux Usées route de Salernes / Boulevard des Pins »

Les travaux de renouvellement des canalisations AEP et EU Route de Salernes / Boulevard des Pins touchent à leur fin.

Un avenant doit être établi afin de prendre en compte les modifications et les aléas du chantier de la façon suivante :

Avenant :

Montant HT :	18 904.19 €
Montant de la TVA :	3 780.84 €
Montant TTC :	22 685.03 €

% d'écart introduit par l'avenant :	8.26 %
-------------------------------------	--------

Les nouveaux tarifs du marché sont :

Nouveau Montant du Marché HT :	247 832.59 €
Montant de la TVA :	49 566.52 €
Montant TTC :	297 399.11 €

Mme Martine FAYAUBOST demande la date de fin des travaux. Ces derniers devraient être terminés incessamment.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 4 – D 06/2025 : Don en faveur des sinistrés de Mayotte

Lors du précédent Conseil Municipal, il a été proposé de venir en aide à la population de Mayotte victime du cyclone CHIDO.

Cette délibération porte sur une aide de 500 € qui sera versée à La Protection Civile.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 5 – D 07/2025 : Tarifs MAC demi-journée associations extérieures

Une délibération a été prise en fin d'année 2024 pour les associations extérieures à la Commune. Cependant, de nouvelles demandes pour des demi-journées sont sollicitées dans le but d'y organiser des réunions diverses (Assemblées Générales ou autres).

Aussi, les tarifs proposés sont les suivants :

Désignation	Tarifs
Location grande salle + cuisine association hors commune ½ journée	80,00 €
Caution ménage	150,00 €
Caution utilisation	200,00 €

Mme Martine FAYAUBOST demande le tarif de location d'une journée pleine. Le montant est de 150 €.

M. Vincent VAGH-WEINMANN demande à quoi correspond une demi-journée. Il lui est précisé qu'il s'agit de quelques heures soit le matin, soit l'après-midi.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 6 – D 08/2025 : Création de poste : Adjoint technique territorial

Mme Rose-Marie ESCARRAT rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet, nécessaire au fonctionnement des services.

Un poste d'agent en charge de l'entretien et de la maintenance des bâtiments communaux devient nécessaire pour le service technique.

Aussi, il convient de délibérer pour créer un poste d'adjoint technique territorial.

Mme Martine FAYAUBOST demande s'il s'agit de M Robert MUSU.

M. Vincent VAGH-WEINMANN précise que cet agent est un très bon élément, polyvalent, autonome. Depuis son recrutement en septembre 2023 en qualité d'agent contractuel, il a réalisé de nombreux travaux en régie.

M. Le Maire annonce l'accident de travail de M. Alain LIONS. Il précise également qu'un agent est en longue maladie et qu'autre devrait prendre sa retraite en août 2025.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 7 – D 09/2025 : Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Second débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Il convient de débattre à nouveau sur le PADD. Les modifications comprennent :

- Le changement de zonage du quartier le Soleillat, qui sera proposé en zone à urbaniser (secteur 2AU = le Soleillat et les Combes) en raison du défaut de Défense Incendie et de l'accès non conforme.
Orientation du PADD : Dans le prolongement de ces zones, différer l'urbanisation en attendant la réalisation des réseaux, en particulier l'adaptation des voiries (largeur, bouclages, aires de retournement et de croisement) et la défense incendie (en lien avec le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie)".
- La reprise du périmètre de la zone UE des Esparus (suppression du secteur AU projeté au nord et ouest de la zone).

M. Le Maire annonce une réunion avec les Personnes Publiques Associées le 17 mars 2025. S'en suivra une réunion publique le même jour.

Il invite également les élus à une réunion préparatoire le 6 mars à 18h00.

M. Vincent VAGH-WEINMANN indique que la situation du chemin du Soleillat est complexe. M. Le Maire précise que des piquetages de parcelles existent déjà et que des travaux doivent être réalisés (chemins, réseaux). Ces derniers n'aboutiront pas dans l'immédiat.

M. Jean-Claude BASSE s'interroge sur l'aire de retournement du chemin du Colombier. Cette affaire dure depuis plus de 10 ans. Une réponse devrait intervenir le 6 juin 2025.

Le PADD modifié est acté par l'ensemble des élus.

Point 8 – D 10/2025 : Autorisation de signature d'une convention avec le CAUE pour la mise en place d'une palette chromatique

La Commune souhaite réaliser une palette chromatique applicable au territoire communal, tout en veillant au respect de la réglementation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) entré en vigueur le 10 juin 2016.

Pour cela, il est proposé de signer une convention avec le CAUE afin que ce dernier réalise le document en collaboration avec la commune.

M Le Maire précise que le nuancier actuel est obsolète.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 9 – D 11/2025 : Société de chasse la Perdrix : mise à disposition de la forêt communale

Le bail de mise à disposition de la forêt communale a expiré. Aussi, la société de chasse la Perdrix a sollicité, par courrier, son renouvellement.

La commune est en lien avec l'ONF pour établir le nouveau bail tripartite.

M. Vincent VAGH-WEINMANN suggère d'interdire la pratique de la chasse, 1 jour par semaine. M. Le Maire précise qu'il va se rapprocher de la préfecture pour connaître les modalités.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 10 – D 12/2025 : Autorisation de signature de l'avenant à la convention de mise en œuvre de la gestion en flux du contingent avec Var Habitat

La convention signée avec Var Habitat prévoyait dans son article 11 « Annexes de la convention » que « les annexes 1 et 2 sont modifiées annuellement par voie d'avenant afin de tenir compte des éléments de bilans, des nouveaux besoins identifiés et de l'évolution des textes relatifs au logement ».

Afin d'éviter de renouveler la démarche chaque année, Var Habitat propose un seul et unique avenant en indiquant que les bilans et documents contractuels entre les parties feront foi de l'évolution observée. Cet avenant sera valable pendant toute la durée de la convention de gestion en flux.

Il est précisé que la commune a un regard sur 5 appartements sur 6.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 11 – D 13/2025 : Autorisation de signature de la convention de partenariat avec la Médiathèque Départementale du Var

La bibliothèque de Villecroze travaille en collaboration avec la Médiathèque Départementale du Var depuis de nombreuses années.

Il est proposé de signer une convention qui vise à renforcer l'efficacité des services de la Médiathèque en précisant les modalités de son intervention et les conditions attendues au niveau local pour garantir un service public de qualité.

Cela consiste à formaliser ce qui existe déjà.

Mme Michèle CREDOZ précise que Madame Muriel MATHELET, la bibliothécaire, est un bon élément et qu'elle est très professionnelle.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 12 – D 14/2025 : Autorisation de signature de la charte varoise de facilitation de l'accès des TPE-PME à la commande publique

L'association des Maires du Var (AMF83) ainsi que la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) du Var ont signé la charte varoise de facilitation de l'accès des TPE-PME à la commande publique, le 27 septembre 2024. Cette nouvelle version actualise celle de 2019 notamment en :

- Préservant l'équilibre financier des entreprises,
- Adaptant les outils juridiques
- Favorisant l'achat durable et responsable
- Simplifiant et rendant transparentes les procédures

L'AMF83 et le BTP83 incitent les différentes collectivités à signer ladite charte.

M. le Maire y est favorable afin que les petites entreprises puissent répondre aux marchés publics.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 13 – D 15/2025 : Inscription au label Villes et villages étoilés

M. Vincent VAGH-WEINMANN rappelle que lors du précédent Conseil, il a été décidé de poser notre candidature pour l'obtention du label « Village étoilé » sachant que la commune a déjà des actions mises en place dans ce domaine. Les frais d'adhésion sont d'un montant de 50 €.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 14 – Affaires diverses :

Terrain La Colle :

Le prix du terrain de la Colle à acquérir, proposé lors du dernier conseil, est estimé par la Safer entre 1 300 et 2 700 €.

Ce terrain d'environ un hectare pourrait constituer une coupe de bois intéressante et pourrait faire l'objet d'une distraction forestière avec l'ONF pour l'échanger avec un autre terrain appartenant à la forêt domaniale.

Les propriétaires proposent ce terrain au prix de 2 500 €. Les élus décident de négocier le prix à 2 000€.

Arrêté tonnage :

M. Le Maire signale qu'il a pris un arrêté d'interdiction de circulation pour les camions de + de 19 T entre 8 et 17h00 sauf pour les dessertes locales, ceci dans le but de réglementer le fort trafic sur la commune notamment avec le projet de la création de la décharge XXL.

Il invite les élus à noter les plaques d'immatriculation des camions qui roulent à une vitesse excessive afin d'adresser des courriers aux dirigeants des entreprises concernées.

Arrêté Camping-cars :

M. Le Maire signale qu'il a pris un arrêté pour réglementer le stationnement des camping-cars sur le parking de la crèche, limité à 1 nuit.

Il rappelle que le stationnement de ces véhicules est interdit au parking Pré de Fine mais malheureusement, il y en a régulièrement. Ils ne sont pas respectueux (casse de végétaux, dépôt de détritux et autres).

Affaires juridiques :

M. Bertrand BUTIN précise que la commune a 11 procès en cours et qu'ils concernent tous des constructions illégales, sur terrain communal, sur terrain inconstructible ou sur terrain constructible sans permis.

Un seul procès est arrivé à son terme avec une condamnation en appel à régler à la commune la somme de 17 338 € ainsi que la destruction de la construction illégale avant le 6 juillet 2025.

Un autre procès au civil est en cours. La partie adverse a proposé une somme à

M. Le Maire pour arrêter la procédure qui va, bien sûr, continuer

Les frais d'honoraires pour ces litiges ont été de 30 000 € en 2024.

Villecro'lympique :

M. Pierre CONSTANS rappelle que cette manifestation a été un grand succès en 2024.

Aussi, une première réunion a eu lieu pour estimer l'engouement des associations vis-à-vis d'une 2^{ème} édition.

La référente de l'an passé, Mme Estelle PONS, n'est plus disponible. Aussi, Mme Magali GODANO va prendre le relais, soutenue par M. Pierre CONSTANS.

Une réunion ouverte à tous est programmée le 11 mars 2025 à 18h30, à la maison des associations.

M. Vincent VAGH-WEINMANN exprime sa déception quant à la modification de la date.

Cet évènement, au vu des disponibilités et des manifestations déjà programmées, n'a pu être prévu qu'en octobre.

Bourse aux plantes :

Mme Rose-Marie ESCARRAT précise que la bourse aux plantes aura lieu le dimanche 27 avril 2025. C'est la 20^{ème} édition. Pour marquer le coup, il a été décidé de la gratuité des emplacements des exposants.

Nous espérons une belle météo pour cette journée.

Maison de l'Américain :

Les travaux du parking Pré de Fine étant terminés, il convient de continuer le projet de rénovation urbaine.

La commune a consulté les Bâtiments de France et le cabinet d'architecture ALEP pour le projet de réhabilitation de la maison de l'Américain.

Les honoraires d'avant-projet de ce dernier s'élèvent à 19 000 €.

Mme Rose-Marie ESCARRAT demande si des personnes seraient en possession de vieilles photographies du bâtiment.

Il pourrait être intéressant de consulter ce cabinet pour une étude des travaux à réaliser pour l'Aire Terrestre Educative.

Supports de communication :

M. Bertrand BUTIN expose les 3 supports de communication, à savoir Panneau Pocket, site internet et Facebook.

Le nombre de visites sur le site de la commune est de plus de 34 000.

La publication la plus regardée sur Panneau Pocket est les menus du restaurant scolaire. Il y a 800 abonnés sur cette application qui coûte 180 € par an.

Un nouveau support, le totem, est installé devant la mairie. Une application peut être téléchargée sur les mobiles.

Synthèse des comptes locaux :

M. Bertrand BUTIN informe les élus que la commune a reçu Mme NICE, Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL) qui a précisé que les comptes étaient bien tenus.

Il a été judicieux de s'endetter au moment où les taux étaient bas.

Il tient à remercier Magali et Cécile du service comptabilité.

Cimetière :

Mme Martine FAYAUBOST souhaite aménager le jardin du souvenir. Après étude de devis (trop cher voire inadapté), il est proposé de réaliser des travaux en régie.

M. Vincent VAGH-WEINMANN va réaliser un dessin qui sera proposé lors du prochain conseil.

La séance est levée à 19h03.